

# CHARTRE QUALITÉ

## Principes et critères relatifs aux salons post-bac

Le Service Public Régional de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle (SPRO-EP) créé dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 et dont la responsabilité est confiée aux conseils régionaux, a pour objet « *de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète, objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.* »

Dans son article 18, la loi du 5 septembre 2018 « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » confie aux Régions une nouvelle responsabilité en matière « *d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires* ».

L'enjeu est ainsi de permettre à tout un chacun, quelle que soit sa situation (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés ...), d'exercer son droit à l'orientation, tout au long de la vie. Or, l'accès à des informations fiables, actualisées et personnalisées participe à une orientation réussie.

Les salons post-bac ont pour objectif d'apporter **aux publics une information sur les formations de l'enseignement supérieur et l'environnement économique**. Ils répondent ainsi à l'enjeu d'élévation du niveau de qualification des publics et notamment des jeunes.

Ils sont un levier parmi d'autres (inscription dans le Parcours Avenir de l'Éducation Nationale, supports numériques, rencontres directes avec des professionnels de l'orientation et de l'évolution professionnelle ...) permettant d'exercer ce droit.

Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, les membres du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles se sont ainsi accordés sur des principes et critères qualité auxquels doivent répondre les salons post-bac.

---

## **Une étape dans un parcours d'orientation et d'évolution professionnelle, dans le cadre d'une démarche éducative**

---

Ces salons post-bac doivent être organisés comme un moment, une étape du parcours d'orientation et d'évolution professionnelle de la personne, dans une démarche éducative. Des clés doivent lui être données pour poursuivre sa réflexion.

C'est également un moment de confrontation des points de vue qui doit élargir le champ des possibles pour les publics.

Pour ce faire, l'événement doit s'inscrire dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle en favorisant le relais vers les membres du SPRO-EP, par la mise en œuvre d'un espace IDEO réunissant, dans un même lieu du salon, les acteurs locaux.

Cet espace permet de proposer un accueil personnalisé et individualisé (API), favorisant les démarches ultérieures de la personne accueillie. Les modalités de mise en œuvre de cet espace IDEO seront déclinées dans un cahier des charges spécifique.

Cette logique de parcours doit également amener à ce que les publics puissent avoir accès à une information en amont de la manifestation (supports, ressources numériques, rencontres...) afin de débiter leur réflexion avant la visite et de développer leur capacité à traiter de manière critique les informations reçues.

Enfin, des informations relatives à la vie étudiante permettant de concrétiser son projet (bourse, logement, mobilité...) et/ou de développer des expériences en parallèle (bénévolat, mobilité internationale...) doivent avoir également toute leur place au sein de ces manifestations.

---

## **Délivrer des informations complètes et objectives**

---

Les visiteurs doivent avoir accès à des informations fiables et actualisées, présentant la diversité des voies et des modalités de formation. Une attention particulière devra être portée à une bonne visibilité de l'apprentissage.

Le public doit être informé du statut des établissements, de la nature des certifications, des conditions d'accès, des frais de scolarité ...

La neutralité dans la présentation des stands doit être la règle en favorisant une même et claire identification des établissements et des voies de formation et en évitant toute logique commerciale et tout stand mis en valeur de façon excessive.

Les organisateurs doivent s'assurer que les exposants apportent également des informations sur les conditions d'insertion à l'issue des différentes formations, sur les métiers et les débouchés afin d'aider la personne à s'inscrire dans un parcours d'orientation.

Chaque année, un focus particulier pourra être fait sur des métiers et/ou secteurs économiques retenus par le comité d'organisation pour diverses raisons : importance en terme d'emploi, métiers peu ou pas répandus, secteurs présentant des difficultés à recruter ...

Pour ce faire, des coopérations et des partenariats seront développés avec notamment les membres IDÉO<sup>1</sup> et les membres associés<sup>2</sup>, les branches professionnelles, le GREF Bretagne ...

---

<sup>1</sup> 11 réseaux composent IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne : les centres d'information et d'orientation (CIO), le réseau des missions locales, le réseau information jeunesse (CRIJ, BIJ et PIJ), Groupement Évolution Bretagne, l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), les Services Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP), les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Cap emploi, le réseau des Structures de Proximité Emploi-Formation (SPEF), Pole Emploi, Transitions Pro.

<sup>2</sup> Il existe 11 membres associés IDÉO : L'Association des Jeunes Industries Bretagne (AJIR Bretagne), les Associations Jeunesse et Entreprises du Finistère et des Côtes d'Armor (AJE29 et AJE22), Cap Avenir, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Cité des Métiers des Côtes d'Armor, l'Espace Orientation Métiers des Capucins, l'Exploratoire (35), la Toulaine.

Les organisateurs veilleront à promouvoir la mixité des formations et des métiers et mettront en évidence la possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, d'accéder à tous les métiers.

---

## **Des salons post-bac accessibles à tous**

---

Afin que ces salons post-bac soient ouverts à tous, la gratuité pour l'ensemble des publics est un préalable tout comme le respect de l'anonymat des publics présents. Les conditions d'organisation doivent pouvoir permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap. La manifestation doit s'inscrire dans une logique de proximité, le département constituant l'échelon géographique de référence pour l'organisation de ce type d'actions.

Si ces événements sont en premier lieu destinés aux lycéens en première et terminale, l'ouverture à tous les publics doit être encouragée, particulièrement vers les demandeurs d'emploi, les adultes en reconversion professionnelle. Des modalités permettant de garantir un accueil à tous les publics doivent être proposées telles que des temps d'ouverture le midi, en soirée ou le week-end.

---

## **Une logique d'évaluation assumée**

---

Une véritable démarche d'évaluation doit être mise en place en termes quantitatif et qualitatif. Afin de mesurer les flux accueillis, la typologie des visiteurs et le degré de satisfaction des participants, un bilan devra être réalisé entre l'ensemble des partenaires et une évaluation de l'action, sous forme d'enquête, sera menée auprès des visiteurs, des équipes pédagogiques si nécessaire, des exposants et partenaires.

L'évaluation doit ainsi mesurer l'atteinte des objectifs fixés, l'impact de l'action sur les publics et mesurer leur connaissance des services d'IDÉO (un questionnaire type à adapter est à la disposition des organisateurs). Par ailleurs, celle-ci doit également identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.

---

## **Des principes déclinés auprès des exposants**

---

Une charte d'exposant et/ou de déontologie devra traduire l'ensemble de ces principes afin que les exposants aient une bonne appréhension des objectifs éducatifs et pédagogiques de la manifestation.

Ces chartes doivent notamment réaffirmer certains principes :

- nécessité d'orienter si besoin le public vers les acteurs IDÉO,
  - neutralité de l'accueil et transparence dans les informations délivrées,
  - délivrance d'informations sur les conditions d'insertion, les débouchés à l'issue des différentes formations,
  - promotion de la diversité et de la mixité femmes/hommes au sein des formations et des métiers,
  - représentation plurielle des voies de formation,
  - inscription de la manifestation dans la logique d'évaluation et de résultats.
-

---

## LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

---

### ✓ Une étape dans un parcours d'orientation et d'évolution professionnelle dans le cadre d'une démarche éducative

- Initiatives permettant de préparer la visite en amont (ressources numériques, supports, etc).
- Mobilisation des réseaux membres IDÉO :
  - o APEC
  - o Cap Emploi
  - o CIDFF
  - o CIO
  - o Groupement Évolution Bretagne
  - o Pôle Emploi
  - o Réseau des Missions Locales
  - o Réseau Information Jeunesse
  - o Réseau SPEF
  - o SUIO-IP
  - o Transitions Pro
- Mise en place éventuelle d'un espace IDÉO
- Informations relatives à la vie étudiante (mobilité, logement, bénévolat ...).

### ✓ Délivrer des informations complètes et objectives

- Représentation plurielle des voies de formation (scolaire, apprentissage, formation continue).
- Transparence des informations délivrées : condition d'accès, frais de scolarité, nature des certifications, statut des établissements ...
- Informations sur les conditions d'insertion à l'issue des différentes formations, sur les métiers et les débouchés.
- Claire identification des exposants et même visibilité des stands.
- Inscription de l'enjeu de mixité des métiers auprès du public et des exposants.
- Développement de partenariats au-delà des membres IDÉO : membres associés IDÉO, branches professionnelles, Gref Bretagne ...

### ✓ Des manifestations accessibles à tous

- Ouverture à tous les publics.
- Gratuité de la manifestation.
- Anonymat des publics présents.
- Accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Organisation de l'évènement à l'échelle départementale à minima.

### ✓ Une logique d'évaluation assumée

- Evaluation quantitative de la manifestation.
- Evaluation qualitative auprès des partenaires et des visiteurs : un questionnaire type pour les visiteurs est à la disposition des organisateurs (annexe 2).

### ✓ Des principes déclinés auprès des exposants

- Mise en place d'une charte de l'exposant réaffirmant l'ensemble des principes précités.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

---

Les manifestations se voient appliquer une double règle de financement :

- taux d'intervention maximum : 20% des dépenses réelles sur la base du montant des dépenses subventionnables.
- plafond de subvention de 70 000 euros

Les dépenses subventionnables sont présentées en annexe 3.

Sont considérés comme dépenses non éligibles, les frais de fonctionnement des structures impliquées dans l'organisation dont la rémunération du personnel, les charges courantes.

La subvention est versée en deux fois : une avance de 50% et le solde (à réception de l'ensemble des bilans financiers des projets).

La demande de financement doit être déposée **deux mois** avant le démarrage du projet.

Toute subvention obtenue de la Région Bretagne entraîne l'obligation pour le porteur de projet de fournir un bilan de la manifestation (quantitative et qualitative), ainsi qu'un compte rendu d'exécution et un bilan financier à l'issue de la réalisation de l'opération cofinancée.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur tous les documents de communication réalisés postérieurement à l'attribution de la subvention. Il s'engage notamment à faire mention du soutien de la région dans ses rapports avec les médias relatifs à l'opération soutenue.

---

## BILAN DE LA PARTICIPATION A L'EVENTEMENT

---

### Les éléments à prendre en compte pour mesurer les résultats

Nom du salon	
Date	
Lieu	
Organisateur	
Interlocuteur	

#### Nombre de visiteurs reçus

Dans l'évènement :

A l'espace IDEO :

Aux animations/ateliers organisés :

#### Adéquation entre le profil des visiteurs et le public des structures

#### Satisfaction des visiteurs

#### Satisfaction des partenaires

- Sur la place donnée par l'organisateur à l'espace IDEO
- Sur la communication réalisée par l'organisateur
- Sur la signalétique, l'emplacement et les équipements matériels durant le salon

#### Axes de progrès pour la prochaine édition

## BILAN AUPRES DES USAGERS

Nom du salon	
Date	
Lieu	
Organisateur	
Interlocuteur	

**1. Vous êtes :**

- une femme     un homme

**2. Votre âge :**

- 12-20 ans  
 21-30 ans  
 31-45 ans  
 + de 45 ans

**3. Votre situation actuelle :**

- Demandeurs d'emploi  
 Salariés  
 Scolarisés  
 Etudiants  
 Apprenti  
 Autre précisez .....

**4. Votre niveau de qualification :**

- CAP – BEP (Niveau 3)  
 Bac – Bac Pro (Niveau 4)  
 BTS – DUT – DEUG-DEUST (Niveau 5)  
 licence –licence pro- maîtrise-Master 1 (Niveau 6)  
 DEA – DESS – Master- diplôme d'ingénieur (Niveau 7)  
 Sans qualification

**5 - Quel est l'objet de votre venue sur cet espace ?**

(Plusieurs choix possibles)

- S'informer sur les métiers  
 S'informer sur les formations (scolaire, apprentissage ou continue)  
 S'informer dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle  
 Recherche d'emploi  
 Autre : précisez .....

**6. Considérez-vous que les informations délivrées répondent bien à votre demande ?**

- Oui  
 Non

**7. Quelles suites comptez-vous donner à votre entretien ?**

- Rendez-vous avec une structure de l'orientation  
 Poursuite seule de votre réflexion  
 Aucune suite  
 Autre : précisez .....

---

## DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

---

✓ <b>Communication</b> Brochures, site Internet, affiches, Invitations...
✓ <b>Signalétique</b> Panneaux, signalisation...
✓ <b>Location salle</b>
✓ <b>Gardiennage-sécurité</b>
✓ <b>Assurance</b>
✓ Aménagement intérieur Stands, installation...
✓ <b>Électricité, Sonorisation</b>
✓ <b>Transport</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- des élèves, des bénévoles</li><li>- des matériels</li></ul>
✓ <b>Matières d'œuvre</b>
✓ <b>Frais de réception et de déjeuner des exposants</b>
✓ <b>Prestations diverses</b> Téléphone, fax, photocopies, affranchissement, fournitures administratives, honoraire comptable,...